



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Communiqué de presse du 7 août 2020

LES CANTONS LATINS ONT DÉFINI CONJOINTEMENT LEURS CONCEPTS DE PROTECTION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

C'est dans le respect des recommandations de la Confédération et des médecins cantonaux que les cantons membres de la CIIP ont défini les contours de la rentrée scolaire. Celle-ci se veut la plus ordinaire possible afin d'assurer le droit à l'instruction ainsi que la qualité et la perméabilité des formations offertes dans l'espace latin de formation. Il s'agit en priorité et autant que possible, de reprendre le suivi des programmes et plans d'étude en maintenant l'enseignement présentiel. Les différents scénarios préparés conjointement durant l'été et présentés dans les conférences de presse des cantons membres de la CIIP permettent de concilier la reprise ordinaire des formations et la santé des élèves, des personnes en formation, des étudiantes et étudiants, du corps enseignant et des autres personnes employées par les écoles.

Sur le plan sanitaire, les principes retenus en l'état sont ceux adoptés par le Conseil fédéral dans son ordonnance COVID-19 du 19 juin 2020 ainsi que ceux applicables dans les institutions du domaine de l'éducation dès le 22 juin 2020. Les mesures d'hygiène actuelles continueront de s'appliquer, qu'il s'agisse des gestes barrières, de la désinfection des mains, de la distanciation, de la limitation des mouvements des élèves, du traçage ou de l'utilisation du masque si la distance ne peut pas être respectée.

Sur le plan pédagogique, la rentrée se déroule normalement et conformément aux bases légales cantonales en vigueur. Elle poursuit les objectifs des plans d'études et les procédures d'évaluation-promotion des différentes filières de formation, en maintenant l'enseignement en présentiel. Une phase de transition sera nécessaire pour évaluer la situation de chaque élève et tout sera mis en œuvre pour soutenir les élèves fragilisés.

La conciliation de principes à la fois pédagogiques et sanitaires a obligé les cantons membres de la CIIP à préparer différents scénarios allant de restrictions mineures à un enseignement principalement à distance. Ceux-ci seront évalués et adaptés en fonction de l'évolution de la pandémie durant les prochains mois et des contraintes locales particulières. La stratégie de coordination intercantonale mise en place par l'Assemblée plénière de la CIIP se poursuivra donc afin d'ajuster les dispositifs d'organisation à la situation sanitaire.

À l'heure actuelle et sous réserve de nouvelles mesures prises par les autorités sanitaires lors de la Conférence de presse du Conseil fédéral du 12 août, notamment, la stratégie de rentrée définie par les cantons membres de la CIIP se décline de la manière suivante:

- **Pour la scolarité obligatoire** l'enseignement se déroule dans des classes entières avec le maintien des mesures d'hygiène de désinfection des mains, des gestes barrières et de la distance entre les élèves et le personnel enseignant. Le port du masque est obligatoire pour les enseignant.e.s et les autres adultes si la distance (soit 1,5 mètre) avec les élèves ou entre adultes ne peut être respectée, comme par exemple dans les espaces administratifs ou réservés au personnel enseignant. Les élèves de plus de 12 ans (cycle 3) portent le masque dans les transports publics conformément aux directives fédérales.
- **Pour le post-obligatoire**, une rentrée scolaire en classes entières est possible avec des mesures d'hygiène de désinfection des mains, de distance et une organisation adaptée. Le port du masque est obligatoire pour les étudiant.e.s, le personnel enseignant et les autres adultes, lorsque la distance (soit 1,5 mètre) ne peut être respectée. Le masque est également obligatoire dans les transports publics conformément aux directives fédérales. Il est possible que ces dispositifs se déclinent différemment en fonction des infrastructures et des contraintes locales. Dans ces cas, un enseignement non-présentiel partiel fait partie des mesures qui peuvent être envisagées.

Les autorités scolaires, soucieuses de proposer un cadre sécurisant et adapté à l'actualité de l'évolution pandémique se doivent d'être flexibles même si elles comprennent l'inquiétude des familles. Elles tiennent cependant à assurer que tout est mis en œuvre pour que la rentrée soit sereine et prometteuse de belles découvertes individuelles et collectives.

Contacts

Jean-Pierre Siggen

Président de la CIIP, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg.
c/o Marianne Meyer Genilloud, responsable de l'information de la DICS,
026 305 12 29/Marianne.MeyerGenilloud@fr.ch;

Michel Perriard, secrétaire général, 026 305 12 01/michel.perriard@fr.ch

Pascale Marro

Secrétaire générale de la CIIP, 079 750 21 15/pascale.marro@ne.ch

La CIIP

Fondée voici cent quarante ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions d'état-major pour la Conférence et pour ses divers organes (voir <http://www.ciip.ch/>).
